

Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé 14460 COLOMBELLES Tél.: 02 31 28 40 03

# <u>EXTRAIT</u> DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation: 1er octobre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le mardi sept octobre à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 97 Nombre de membres présents : 56

#### Etaient présents :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

<u>Délégués titulaires</u>: Mme BARILLON - M. BERTHAUX - Mme BONAMY - Mme COUE DA SILVA - M. COUTANCEAU - M. DEGOULET - M. DIVIER - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST - M. GOUTTE - M. GUENNOC - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LANDEMAINE - M. LE LAN - M. LECERF - M. PINTHIER - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. RAVENEL - Mme RIBALTA - M. ROBERT - M. SIMAR.

Délégués suppléants : M. BONNE - Mme LEFEVRE - M. VARIN.

**□** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

<u>Déléqués titulaires</u> : M. COOL – M. GUILLOT – M. MARIE – Mme NOGUES – Mme REVERT – M. TISSIER – M. VIGAN.

Délégué suppléant : M. BENARD.

⇔ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires: M. BOSSARD - M. GAUQUELIN - M. LENEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

<u>Délégués titulaires</u> : M. CALIGNY-DELAHAYE - Mme DUBOS - M. GERMAIN - Mme GRANA - Mme LELIEVRE - M. PAZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

<u>Délégués titulaires</u> : M. DENOYELLE. Délégué suppléant : M. LANDREIN.

⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires: Mme FIEFFÉ - M. VALENTIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

<u>Déléqués titulaires</u>: M. ALIMECK – M. BLAIS – M. DEWAELE – M. GUILLEMOT – M. LE BRET (18h00 à 19h15) – M. LEBRETHON

Délégué suppléant : M. DELILE (19h15 à 19h45).

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Accusé de réception - Mi*lléléqués titulaires* : M. OUIN.

014-251<u>402</u>681-2025100ந்சிச்பூர் <u>விற்றிச்</u>ant : M. FURON.

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Delegue supple

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025

Pour l'aut**onitélicampétenté paristélégativfi**limination des Déchets de l'Agglomération Caennaise



#### Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

**⇔** COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

<u>Délégués titulaires</u>: M. ADAM – M. BAIL – M. BERNARD – M. BOURGUIGNON – Mme BRIAND – Mme BURGAT – M. CHRETIEN – M. DESVAGES – Mme DIOUF – M. ESCACH – M. FIQUET – Mme LEGRAND – M. LESELLIER (Décédé) - M. LIZORET – M. LOUVEL – M. MARIE – M. MATA – M. MATHON – M. MONTONI – M. RENOUF – M. RIVOIRE – Mme SASSIER - M. SERÉE – Mme THOMAS – M. VINCENT.

**⇔** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

<u>Déléqués titulaires</u>: M. BRIARD – M. CHEDEVILLE – Mme DESHAYES – M. GALLIER – M. GILAIN – Mme LAMY – M. LOUIS – Mme WASSNER.

**⇔** COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. DELAHAYE - M. DUPONT-FEDERICI.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégué titulaire : M. HILBÉ.

□ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégué titulaire: Mme BLANCHER - M. GOBE - M. MAUGER.

**⇔** COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Délégués titulaires: M. AMILCAR - M. GUILLEMETTE - Mme LONCLE - M. PESQUEREL.

#### Etaient absents (délégués titulaires) :

⇔ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires: M. GOBERT - M. LANGLOIS - M. SIX - M. WILLAUME.

Accusé de reception - Ministère de l'Intérieur 014,251,402681-20251007-251007 15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025 Publication : 17/10/2025 SVVEDAC

Pour l'auto**sité dempétente par délégatio**rÉtimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise







### Comité syndical du mardi 7 octobre 2025

# 15. PLPDMA 2024/2030 — LAUREATS DE L'APPEL A PROJET 2025 LANCE AUPRES DES GROUPEMENTS ADHERENTS ET COMMUNES DU TERRITOIRE POUR LA REDUCTION DES DECHETS.

Par délibération en date du 8 juillet 2025, le SYVEDAC a approuvé le lancement annuel d'un appel à projets (de 2025 à 2030) pour la réduction des déchets, appel à projets auprès des groupements adhérents et communes du territoire du SYVEDAC.

Pour l'année 2025, les crédits alloués par le SYVEDAC s'élèvent à 20 000 €. Le règlement prévoyait un dépôt des dossiers pour le 08 septembre 2025 au plus tard.

3 dossiers ont été reçus par le SYVEDAC dans le délai imparti. Le montant total subventionnable n'étant pas atteint, il est proposé de relancer l'appel à candidature jusqu'au 03/11/25, afin d'étudier de nouvelles réponses au bureau du 18/11/25.

Collectivités	Nature d	u projet	Montant total du projet	Montant du soutien sollicité auprès du SYVEDAC	Avis du SYVEDAC
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	Eco-guide du tri pour un accueil touristique responsable : kit tout- en-un à destination des hébergeurs touristiques pour faciliter le tri et sensibiliser les visiteurs en gîtes, chambres d'Hôtes et campings		2 960 € 2 360	2 360 €	Répond à l'axe 2 action 4 « Continuer la sensibilisation du public relais » et axe 8 action 26 « Renforcer les outils de communication clés en main pour les professionnels ».  Un kit hébergeurs a été réalisé en 202 par Calvados attractivité - un travail er lien est à envisager afin de ne pas multiplier les outils de communication
ısé de réception - Mini	 stère de l'Intérieur				
251402681-20251007 isé certifié exécutoire	251007_15-DE		(100190)		Proposition de reporter l'analyse de







## Comité syndical du mardi 7 octobre 2025

				d'avoir plus d'éléments.
×	N M		, ,	
1				
Lisieux	Réemploi d'un gisement de bois dans le cadre de la réhabilitation	3 000 €	2 400 €	Répond à l'axe 8 du PLPDMA
	d'un accueil de loisirs.			Le bois de réemploi utilisé ne sera pas issu du territoire du SYVEDAC, et n'influera pas sur les tonnages traités
				par le SYVEDAC et ses adhérents  Avis non-favorable
Louvigny	Achat de nappes rectangulaires lavables pour les événements	1 194,40 €	955,52€	Répond à l'axe 7 du PLPDMA Avis favorable
	organisés par la ville et les associations de la commune - Le tissu des nappes sera issu du réemploi et les nappes réalisées	2		Avis lavolable
8	par Atipic			
	8 8			

#### LE COMITE SYNDICAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20251@07LP5DIN0X\_2/0524F2030 adopté par le SYVEDAC en juin 2024;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le properties déglipais n « à la carte » des actions du PLPDMA 2024-2030 portées par chaque adhérent ; Publication : 17/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





#### Comité syndical du mardi 7 octobre 2025

Vu la délibération en date du 8 juillet 2025 « PLPDMA 2024/2030 -Appel à projets auprès des groupements adhérents et communes du territoire pour la réduction des déchets »;

CONSIDERANT le budget 2025 alloué par le SYVEDAC à cet appel à projets à hauteur de 20 000 €;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** de désigner lauréats les dossiers suivants :

Collectivités	Montant du soutien attribué par le SYVEDAC		
Louvigny	955,52 €		

ATTRIBUE les soutiens financiers suivants à réception de l'ensemble des pièces justificatives

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme

Olivier PAZ Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-251402681-20251007-251007 15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

Publication: 17/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



A L'UNANIMITE